



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit Nom

commercial

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Numéros d'identification CAS

no.

7782-63-0

CE n°

231-753-5

Numéro d'index

026-003-01-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Objectif(s) recommandé(s) pour le traitement
de l'eau

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du MouMoulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél.: +33.(0)3.25.41.04.05
Email: contact@mon-droguiste.com
Web: www.mon-droguiste.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (ORIFLA).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Déclarations

Toxicité aiguë 4 H302

Irrit. cutanée 2 H315

Irrit. oculaire 2 H319

Mentions de danger pour les dangers pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Remarque

Cette substance est classée comme dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272 (2008).

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)

Pictogrammes de danger



SGH07

Mot d'avertissement AVERTISSEMENT

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence

Prévention

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage.

Réponse

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Éliminer la zone de contact. les lentilles, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise d'élimination agréée.

Règles particulières concernant les éléments d'étiquetage supplémentaires pour certains mélanges Contient du sulfate de nickel. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Nom de la substance	sulfate ferreux heptahydraté
N° D'INDEX	026-003-01-4
CE n°	231-753-5
Numéro REACH	01-2119513203-57-XXXX
Numéro CAS	7782-63-0
Limite de concentration spécifique (SCL)	Irritant pour la peau 2;H315: C>=25%

Informations Complémentaires

Sulfate ferreux heptahydraté ($\text{FeSO}_4 \cdot 7 \text{H}_2\text{O}$; CAS : 7782-63-0) avec résidus d'acide sulfurique (< 1,5%) et sulfate de nickel (< 0,01%).

3.2 Mélanges

Aucune donnée disponible

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

informations générales

Retirez immédiatement les vêtements contaminés et saturés.

Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

Après inhalation, fournir de l'air frais.

Rincer le nez et la bouche avec de l'eau.

Traitement médical nécessaire.

Suite à un contact cutané

Laver immédiatement avec : De l'eau

Après contact avec les

yeux Rincer soigneusement les yeux à l'eau tout en protégeant l'œil non blessé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

Retirer les lentilles de contact.

Appelez immédiatement un ophtalmologue.

Après ingestion, appelez

immédiatement un médecin.

Rincez-vous immédiatement la bouche et buvez beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Irritant pour les muqueuses et la peau.

Après une prise orale de 5 g, des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales peuvent survenir.
se produire.

4.3

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool

Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés Aucune

limitation des agents d'extinction pour cette substance / ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Oxydes de

soufre Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas de décomposition thermique, formation de gaz dangereux possible.

5.3

Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour les pompiers En cas

d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Portez des vêtements de protection.

Portez des vêtements de protection chimique complets.

Informations complémentaires Le

produit lui-même ne brûle pas.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement de l'incendie.

Récupérer séparément l'eau d'extinction contaminée. Empêcher tout déversement dans les égouts ou les surfaces.

eau

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste

Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Utiliser des vêtements de protection individuelle.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

6.2 Précautions environnementales

En cas de contamination du sol, de l'eau ou des eaux usées, informez les autorités compétentes.

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Envoyer dans des conteneurs appropriés pour récupération ou élimination.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

Pour le nettoyage
Reprendre mécaniquement

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sûre :	voir section 7 voir
Élimination :	section 13 voir
Équipement de protection individuelle :	section 8 voir
Numéro de téléphone d'urgence :	section 1

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Éviter la formation et le dépôt de poussière.
Si la ventilation par aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, toute la zone de travail doit être ventilée par des moyens techniques.
Le produit est un sel humide. En cas de risque de dessèchement du sel, maintenir le produit humide pour éviter la formation de poussière.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.
Éviter :
le contact avec les yeux et la peau

Conseils d'hygiène générale du travail Nettoyage soigneux de la peau après manipulation du produit.
Appliquez des produits de soin de la peau après le travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler.
Retirez immédiatement les vêtements contaminés et saturés.
Travailler dans des pièces bien ventilées.
Lavez-vous les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Exigences relatives aux locaux et aux récipients de stockage
Conserver dans le récipient d'origine fermé.
Matériaux appropriés : plastique (PE, PP, PVC), polyester renforcé de fibre de verre, titane, résistant aux acides aciers revêtus de caoutchouc. Matériaux inappropriés : métaux non résistants aux acides (tels que l'aluminium, le cuivre et fer), bases, aciers non alliés, surfaces galvanisées.
Classe de stockage
13 Solides non combustibles qui ne peuvent être classés dans aucune des classes de stockage ci-dessus

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandation

Traitement de l'eau et des eaux usées, traitement des boues et du biogaz dans les systèmes de gestion des déchets ; Produit de réaction / précurseur (pigment), agent de gravure et traitement de surface des métaux, agrochimique / engrais.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Rue des travailleurs du DNEL

Numéro CAS	Nom de la substance	Valeur DNEL	Type DNEL	Remarque
7782-63-0	sulfate ferreux heptahydraté sulfate		dermique à long terme (systémique)	
7782-63-0	ferreux heptahydraté sulfate ferreux		dermique aiguë, à court terme (systémique)	
7782-63-0	heptahydraté sulfate ferreux		aiguë par inhalation (systémique)	
7782-63-0	heptahydraté		à long terme par inhalation (systémique)	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

7664-93-9	acide sulfurique	0,05 mg/m³	inhalation à long terme (locale)
7664-93-9	acide sulfurique	0,1 mg/m³	inhalation aiguë (locale)

Consommateur DNEL

Numéro CAS	Nom de la substance	Valeur DNEL	Type DNEL	Remarque
7782-63-0	sulfate ferreux heptahydraté sulfate		effets cutanés aigus à long terme	
7782-63-0	ferreux heptahydraté sulfate ferreux		(systémiques), cutanés aigus à court terme	
7782-63-0	heptahydraté sulfate ferreux		(systémiques), par inhalation	
7782-63-0	heptahydraté		(systémiques), par inhalation	
7782-63-0		0,29 mg/kg pc/jour	(systémiques) aigus à long terme – par voie orale, systémiques	
7782-63-0	sulfate ferreux heptahydraté	0,29 mg/kg pc/jour	À long terme – effets oraux et systémiques	

PNEC

Numéro CAS	Nom de la substance	Valeur DNEL	Type DNEL	Remarque
7664-93-9	acide sulfurique	0,002 mg/kg	sédiment, sédiment d'eau de	
7664-93-9	acide sulfurique	0,002 mg/kg	mer, eau douce aquatique,	
7664-93-9	acide sulfurique	0,0025 mg/L	eau douce aquatique,	
7664-93-9	acide sulfurique	0,25 mg/L	station d'épuration des	
7664-93-9	acide sulfurique	8,8 mg/L	eaux usées d'eau de mer (STP)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Mesures techniques pour prévenir l'exposition Assurer une bonne ventilation, si nécessaire utiliser une hotte aspirante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage :
lunettes de sécurité

Protection des mains

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Le temps de percée exact du matériau du gant peut être demandé à partir du gant de protection fabricant et doivent être respectées.

Spécification du matériau des gants [fabrication/type, épaisseur, temps de perméation/durée de vie, résistance au mouillage] : Nitrile, 0,1 mm, 480 min. par exemple "Dermatril L" (KCL GmbH, Eichenzell (Allemagne) ; E-mail : Vertrieb@kcl.de).

Protection du corps :

Vêtements de protection

Protection respiratoire

Masque anti-poussière en cas de formation de poussière.

En cas de formation de SO₂ et SO₃, porter un masque complet avec filtre de type E (jaune).

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Cristallin - gros sel (humide) vert clair
Couleur	légèrement
Odeur	acide, piquant



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

Données de base pertinentes en matière de sécurité

	Valeur	Source de la méthode	Remarque
Seuil olfactif :	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion/point de congélation 64- 90 °C		Perte d'hydratation eau > 64°C.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et ébullition plage	> 300 °C		
d'inflammabilité	non déterminé non		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	déterminé		
Point d'éclair			Non inflammable Le
Température d'auto-inflammation			produit n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition			allumage.
Température de décomposition	> 400 °C		forme anhydre Pas
			de décomposition
			en dessous de
pH	à l'état de livraison environ 2 (20°C) Concentration 100 g/L		400°C dans l'eau
Viscosité	non déterminé		
Solubilité(s)	Solubilité dans l'eau 400 g/L (20°C)		soluble
Coefficient de partage octanol/eau (valeur log)	non déterminé non		
Pression de vapeur	déterminé 1,9 g/		
Densité et/ou densité relative	cm ³ (20°C) non		
Caractéristiques des particules	déterminé non		
de densité de vapeur relative	déterminé		

19.2 Autres informations

	Méthode de la valeur	Source	Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes			non oxydant (renforçant le feu)
Autres informations voir fiche technique			

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec des agents oxydants forts.
Réactions avec les métaux, avec dégagement d'hydrogène.
Réactions avec les alcalis.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

10.5 Matériaux incompatibles

Substances à éviter Alcali
(lessive)
Agent oxydant Métal

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène
Concernant les produits de décomposition possibles, voir la section 5.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

Informations complémentaires

Dans l'air sec, le sulfate de fer (II) heptahydraté s'altère avec perte d'eau et la couleur vire au jaune brun.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données animales

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	657- 4390 mg/kg Espèce Rat		Sulfate de fer (II) ; calculé valeur via lecture croisée
Toxicité cutanée aiguë	> 2000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	Chlorure de fer (II), lecture croisée
Toxicité aiguë par inhalation	non déterminé		

Corrosion/irritation cutanée

Données animales

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	Les données se réfèrent au composant principal

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données animales

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
-----------------------	---------	------------------

En raison du faible pH, un effet irritant peut se produire.

Sensibilisation des voies respiratoires non déterminée

Sensibilisation cutanée

Données animales

Résultat / Évaluation	Dose / Méthode	Source, Remarque
	Concentration	

Aucun effet sensibilisant connu.

* Mutagénicité des cellules germinales

	Méthode de la valeur	Résultat / Évaluation	Remarque
Mutagénicité/génotoxicité in vitro	OCDE 471 Aucune	expérimental sur la génotoxicité	Salmonella typhimurium, Escherichia coli NOEC 5000 microgrammes Fe(III)Cl3 / plaque

* Cancérogénicité

Données animales

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Cancérogénicité	> 336 mg/kg Espèce Rat Durée d'exposition 2 a	OCDE 451	Aucune preuve expérimentale de cancérogénicité disponibles	NOËL

* Toxicité pour la reproduction

Données animales



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Toxicité pour la reproduction	> 1000 mg/kg	Espèce Rat OCDE 422	Aucune indication de toxicité des effets ont été observés chez études de reproduction chez animaux.	fait référence à Fe(II)Cl ₂ NOËL

STOT - exposition unique
STOT SE 1 et 2 Autres
informations Aucun effet
connu.

* STOT - exposition répétée
* Données animales

	Dose efficace	Méthode spécifique effets:	Organes affecté:	Source, Remarque
Toxicité spécifique pour certains organes cibles par voie orale (exposition répétée)	environ 100 mg/kg Espèce Rat Durée d'exposition 49 j			Sulfate de fer (II) heptahydraté OCDE 422 aucun effet observé de toxicité chronique NOAL
Organe cible spécifique dermique toxicité (exposition répétée)				
Toxicité spécifique pour certains organes cibles par inhalation (exposition répétée)	environ 100 mg/kg Espèce Rat Durée d'exposition 49 j			Sulfate de fer (II) heptahydraté OCDE 422 aucun effet observé de toxicité chronique NOAL
	environ 100 mg/kg Espèce Rat Durée d'exposition 49 j			Sulfate de fer (II) heptahydraté OCDE 422 aucun effet observé de toxicité chronique NOAL

Autres informations
Aucun effet connu.

* Risque d'aspiration
* Remarque

Aucune classification en termes d'aspiration.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Dose efficace	Méthode, source d'évaluation, remarque
Propriétés perturbatrices endocriniennes		Sur la base des données disponibles, la les critères de classification ne sont pas rencontré.

Autres informations Le produit doit être manipulé avec les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Autres informations dangereuses les propriétés ne peuvent être exclues.

SECTION 12 : Informations écologiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

12.1 Toxicité

	Méthode de la dose efficace, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons	non déterminé	
Toxicité chronique (à long terme) des poissons	non déterminé	
Toxicité aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé	
Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé	
Toxicité chronique (à long terme) pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	non déterminé	
Toxicité pour d'autres plantes/organismes aquatiques		
Toxicité pour les micro-organismes	non déterminé	
	non déterminé	

12.2 Persistance et dégradabilité

Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation		Les méthodes de détermination de la biodégradabilité sont ne s'applique pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation/classification Le fer est un oligo-

élément essentiel pour les organismes et joue un rôle important dans les processus biologiques.

L'absorption du fer est strictement contrôlée par des processus homéostatiques. La bioaccumulation n'est pas à être attendu

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Méthode de dose efficace, source d'évaluation, remarque
Propriétés perturbatrices endocriniennes
Sur la base des données disponibles, le les critères de classification ne sont pas respectés.

12.7 Autre effet indésirable

Informations écotoxicologiques complémentaires

Informations complémentaires

Dans des conditions d'essai standard, l'ion Fe^{2+} n'est pas stable, il s'oxyde en ion Fe^{3+} . De Fe^{3+}

Dans les sels, l'hydroxyde de fer (III) insoluble $\text{Fe}(\text{OH})_3$ se forme avec un taux de conversion élevé. Ainsi, le Fe^{2+} est éliminé du système de test. De plus, le fer joue un rôle important dans les processus biologiques,

L'homéostasie du fer est étroitement contrôlée. Cela suggère que le fer n'est pas toxique pour le milieu aquatique.

environnement. Le produit est acide. Avant son rejet dans les stations d'épuration, le produit doit normalement

Doit être neutralisé. Effet nocif possible sur l'eau en raison d'un changement du pH.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code déchet N° Nom du déchet

06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

Élimination appropriée / Produit Éliminer les déchets conformément à la loi sur l'agriculture du district (KrWG). Cela signifie qu'une distinction doit être faite entre « déchets destinés au recyclage » et « déchets destinés à l'élimination ». Aspects particuliers : Les principales dispositions concernant la livraison sont également régies par les Länder allemands.

Élimination appropriée / Emballage Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Élimination conformément à la réglementation locale. Manipulez les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Remarque

L'attribution des numéros d'identification des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux CEE, spécifique à l'industrie et au procédé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (OACI-TI / IATA- (DGR)
14.1 Numéro ONU	-----	-----	-----
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	-----	-----	-----
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-----	-----	-----
14.4 Groupe d'emballage	-----	-----	-----
14.5 Risques environnementaux	-----	-----	-----
	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune donnée disponible.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Aucune donnée disponible.

*
Tous les transporteurs
Aucune marchandise dangereuse au sens de ces réglementations de transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou mélange ~~réglementation de l'UE~~
Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Pour cette substance, une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements
Données modifiées par rapport à la version précédente

*
Abréviations et acronymes
Irritation cutanée 2 : Irritation cutanée, catégorie 2
RID : Règlement sur les marchandises dangereuses pour le transport ferroviaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

DNEL : dose dérivée sans effet PNEC :
concentration prédite sans effet Eye Irrit. 2 : irritation
oculaire, catégorie 2 Acute Tox. 4, H302 : toxicité
aiguë (orale), catégorie 4 ADR : accord européen relatif au transport
international des marchandises dangereuses par route CAS : Chemical Abstracts Service CLP : classification, étiquetage et
emballage IATA : association internationale
du transport aérien IMDG : code maritime international des
marchandises dangereuses SVHC : substance extrêmement
préoccupante vPvB : très persistant, très bioaccumulable WGK :
classe de danger pour l'eau Pour les abréviations et
les acronymes, voir : ECHA Guidance on information
requirements and chemical

évaluation de la sécurité, chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Resp. Sens. 1 : Sensibilisant respiratoire, catégorie 1 Skin Sens.

1 : Sensibilisant cutané, catégorie 1 Muta. 2 : Mutagène

des cellules germinales, catégorie 2 Carc. 1A :

Cancérogène, catégorie 1A Repr. 1B : Toxique

pour la reproduction, catégorie 1B Aquatic Acute 1 : Danger

à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Danger

à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, catégorie 1 Skin Corr. 1A : Corrosif

pour la peau, sous-catégorie 1A Met. Corr. 1 : Corrosif pour les

métaux, catégorie 1

* Principales références bibliographiques et sources de données

Fiches techniques du sous-traitant.

Umweltbundesamt (Wassergefährdungsklasse)

Base de données de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) des substances enregistrées

* Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n°

1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été réalisée selon la méthode de calcul selon la

Règlement CLP (1272/2008).

Conseils de formation

Voir fiche technique.

Informations complémentaires

Les réglementations nationales et locales concernant les produits chimiques doivent être respectées. La réglementation nationale spéciale
Les réglementations doivent être appliquées par chaque utilisateur sous sa propre responsabilité ! Les informations ci-dessus
décrit exclusivement les exigences de sécurité du produit et est basé sur nos connaissances actuelles
connaissances. Ces informations sont destinées à vous conseiller sur la manipulation sûre du produit.
mentionnés dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations
ne peut être transféré à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou
en cas de transformation, les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau
matériel fabriqué. Veuillez respecter l'avertissement suivant ! Nos fiches de données de sécurité ont été
élaborées conformément aux directives européennes en vigueur, SANS tenir compte des spécificités nationales
directives concernant la manipulation de substances dangereuses.

Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SULFATE DE FER II HEPTAHYDRATE

Date de révision : 01.01.2023

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.